



Mairie de  
**Cosnac**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 3 juin 2023

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 09 h 00

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soler	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Karine Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Michel Falzon	<input type="checkbox"/>	Gérard Soler	<input type="checkbox"/>
Corinne Ferland	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Guillaume Pélissier	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Colette Coste	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
André Laffaire	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Valeille	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Philippe Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Alain Marque	<input type="checkbox"/>	André Laffaire	<input type="checkbox"/>
Serge Arnaud	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marc Denysiak	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Dumont	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Isabelle Toullieu	<input type="checkbox"/>	Amandine Boucharel	<input type="checkbox"/>
Sandrine Corblin	<input type="checkbox"/>	Sandra Luciathe	<input type="checkbox"/>
Christine Valade	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ingrid Chazoule	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandra Luciathe	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Julien Pestourie	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Amandine Boucharel	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Florian Mestre	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Aurélien Bastien	<input type="checkbox"/>	Colette Coste	<input type="checkbox"/>

17 présents 5 pouvoirs  
22 voix exprimées sur 22

Secrétaire de séance : Corinne Ferland

### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 mars 2023

Voté à l'unanimité.



### Décisions du Maire depuis le 31 mars 2023

- Règlement à ACTIVE ASSURANCE suite à un sinistre pour un montant de 540,15 €
- Avenant n°1 du lot 2 du marché « rénovation des équipements sportifs et de loisirs » pour un montant diminué de 16 401 € HT soit un montant final de 45 849,50 € HT

## FINANCES

### 1- Participation scolaire des communes voisines aux frais de fonctionnement des écoles de Cosnac pour l'année 2022-2023

Une participation doit être demandée aux communes avoisinantes pour leurs enfants scolarisés à Cosnac.

Le calcul de cette participation est constitué des frais de fonctionnement et des charges de personnel de l'exercice 2022, en fonction du nombre total d'enfants scolarisés.

Pour l'année scolaire 2022-2023, la participation scolaire des communes voisines aux frais de fonctionnement des écoles de Cosnac est de :

- 2 157,89 € par enfant en maternelle (1 536,07€ l'an passé)
- 415,75 € par enfant en élémentaire (359,32 € l'an passé)

Il y a une forte hausse notamment au niveau de l'école maternelle qui s'explique en grande partie par la baisse des effectifs (moins 19 enfants) qui sont pris en compte dans le mode de calcul et une hausse des coûts liés aux énergies et le fait d'avoir autant d'ATSEM que de classe.

Voté à l'unanimité

### 2- Espace municipal Adrien Teyssandier : tarifs camps et mini-séjours vacances été 2023

Il s'agit d'une délibération habituelle pour fixer les tarifs des différents camps, mini-séjours de l'été.

La forêt enchantée : animations au city stade de Cosnac pour 12 enfants minimum, avec une nuitée.

M. Mestre demande si on a le prix de revient moyen par enfant sur ce genre de camp ; il est répondu qu'un point qualitatif, quantitatif et financier sera fait à la suite du camp lors de la commission de Mme Martin. Cette dernière précise que les animations pour ce camp sont proposées par les animateurs et aucun frais de transport.

Valrance (Aveyron) : prix total de 11 380 € mais cette année, il est envisagé un seul camp qui regroupe toutes les tranches d'âge, avec des activités adaptées selon les âges, un hébergement en dur. Ce camp pourra accepter 24 jeunes.

Un dossier de subvention a été monté et obtention de 2 000 € d'aide par la CAF

Rouffiac (Dordogne) Prix total de 5 000 €, concernera 12 jeunes de plus de 8 ans avec des activités, hébergement en dur.

Un dossier de subvention a été monté et obtention de 2 000 € d'aide par la CAF

M. Denysiak demande si la commune paye toujours une participation (car la fourchette la plus haute est inférieure au prix de revient par enfant) c'est toujours ainsi. L'objectif d'un ALSH est de donner la possibilité à des jeunes de partir, la commune ne fait jamais de profit. Tout dépend des « profils » des inscrits.

Voté à l'unanimité





### 3- Création d'une régie de recettes et d'avances auprès du Centre Municipal Adrien Teyssandier de Cosnac

Il existe déjà une régie au niveau du Centre Municipal Adrien Teyssandier mais suite à un entretien avec Madame la Trésorière, cette dernière a préconisé de tout remettre à plat en supprimant toutes les délibérations antérieures et en reprenant une délibération de création de régie qui corresponde mieux à la réalité du terrain et du fonctionnement aujourd'hui.

Voté à l'unanimité

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 4- Avenant à la convention générale d'affectation à des missions temporaires

La commune de Cosnac utilise, par le biais de la convention signée avec le Centre de Gestion de la Corrèze, leur service de remplacement (SPET) lorsque cela s'avère nécessaire pour du remplacement, pour des durées plus ou moins longues.

Depuis de nombreuses années (2010), les frais de gestion liés à l'utilisation de ce service étaient fixés à 6% du traitement brut versé à l'agent recruté augmenté des charges patronales et éventuellement des indemnités accessoires.

Compte tenu de l'accroissement de l'activité du SPET, le CDG a dû procéder à l'acquisition d'un logiciel de gestion et renforcer son équipe en recrutant un agent à mi-temps. Le Conseil d'Administration a donc délibéré afin de passer le taux des frais de gestion à 7% à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Il convient donc d'accepter la signature d'un avenant à la convention générale pour entériner la modification de l'article 7.

Voté à l'unanimité

### 5- Adhésion au groupement de commandes pour des prestations liées à la production d'énergies renouvelables coordonné par le Conseil Départemental de la Corrèze

Le Conseil Départemental de la Corrèze, dans le cadre de la démarche « Corrèze Bouclier Énergétique » au soutien des acteurs économiques et institutionnels du territoire, avait sollicité les collectivités territoriales du Département par le biais d'un questionnaire.

Suite aux nombreux retours exprimés à cette occasion, il engage à présent une 2<sup>ème</sup> étape en lançant des marchés de production d'énergies renouvelables par site.

Il propose donc la constitution d'un groupement de commandes destiné à mutualiser l'ensemble des besoins exprimés, en matière d'études, de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux.

Cette démarche globale permettra de favoriser les économies d'échelles, d'optimiser, de sécuriser la procédure et d'obtenir les prix les plus compétitifs.

Le Département propose d'assurer la coordination du groupement.

5 abstentions : Ingrid Chazoule, Karine Martin, Marc Denysiak, Christine Valade et Corinne Ferland. Les motifs sont variés : convention qui manque de précisions, par rapport à l'encadrement des marchés subséquents, concurrence aux « privés », si obligation de projet, contraintes de rendre compte au coordinateur...

## 6- Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activités

Certains services sont confrontés à des problématiques temporelles qui nécessitent de pouvoir recruter rapidement, tel est notamment le cas sur les services techniques, le service entretien/restauration et le service animation.

Il est donc proposé la création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 pour une durée de 12 mois selon la répartition suivante :

- 3 emplois aux services techniques sur le grade d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 20 à 35 heures en fonction des besoins
- 3 emplois au service entretien/restauration sur le grade d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 15 à 35 heures en fonction des besoins
- 3 emplois au service animation sur le grade d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 15 à 35 heures en fonction des besoins

En tout état de cause, ces créations représentent un plafond d'emplois qui peuvent être mobilisés mais les recrutements y afférents ne seront réalisés qu'en fonction de réels besoins temporaires.

Voté à l'unanimité

## 7- Motion des Missions Locales de Nouvelle Aquitaine – Projet France Travail

Il est proposé de soutenir la Motion des Missions Locales de Nouvelle Aquitaine dans le cadre du projet FRANCE TRAVAIL issu d'un rapport du Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises remis au ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.

Il est noté par certains membres du conseil que la mission locale est bien active sur la Corrèze.

Voté à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

Aucune

Levée de la séance à 10h05



Le Maire,  
Conseiller Départemental

Gérard SOLER